

DREAL Hauts-de-France Service Risques

**Inventaire des digues regroupées en
systèmes d'endiguement potentiels
sur les départements de l'Aisne,
l'Oise et la Somme**

CEREMA Nord-Picardie 2016-2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Constat

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (SCSOH) découvrait régulièrement l'existence de digues lors des visites d'inspection d'autres ouvrages.

Il voulait également avoir une vision plus claire du parc d'ouvrages pour programmer les inspections.

En 2011 le SCSOH a missionné le CEREMA (CETE en 2011) pour mettre à jour la base de données issue de l'ancien outil BARDIGUE des DDT(M) et vérifier sur le terrain les données concernant 44 ouvrages (barrages et digues).

Mais cet inventaire ne prenait en compte que les ouvrages déjà connus.



Objectifs

En 2015 le SCSOH a de nouveau sollicité l'appui technique du CEREMA Nord-Picardie pour faire un recensement des digues existantes sur les 3 départements Picards (Aisne, Oise et Somme) et un regroupement en futurs systèmes d'endiguement potentiels au sens du décret de mai 2015.

Cette connaissance a pour objectifs :

- Inventorier les digues connues ou pas du service de contrôle et améliorer ainsi la connaissance des ouvrages existants.
- Apporter une information aux autres services de l'État (DDT-M, Service de prévision des crues, mission d'appui GEMAPI...) sur les systèmes d'endiguement potentiels et leurs zones protégées.
- Répondre aux sollicitations des collectivités dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI en leur donnant des indications sur le parc d'ouvrages qu'elles sont susceptibles de reprendre.

Déroulement de l'étude

Pour réaliser cet inventaire le CEREMA a :

- effectué des recherches sur les ouvrages existants (extractions de la base de données SIOUH, rencontres avec les acteurs locaux, bibliographie, etc.) ;
- réalise des visites des secteurs contenant ou étant susceptibles de contenir des systèmes de protections contre les inondations ;

Au vu des investigations réalisées il a :

- produit des fiches de synthèse : les ouvrages sont regroupés par systèmes d'endiguement potentiels,
- fourni une synthèse des secteurs visités où aucun système de protection n'a été identifié ;

Enfin après validation des fiches par la DREAL, le CEREMA a :

- mis à jour la base de données SIOUH.

Moyens et documents utilisés

Moyens humains :

- l'étude a été pilotée par Isabelle Liénard, chargée d'études Maîtrise des Risques et Géotechnique au CEREMA
- les visites terrain ont nécessité 15 jours de terrain et ont été réalisées par différentes équipes du CEREMA (8 agents)

Données et documents utilisés :

- base de données SIOUH,
- photographies aériennes anciennes et récentes et données Lidar
- EDD, atlas des zones inondables, TRI, PAPI, PPRN

Des rencontres avec les acteurs locaux (entente Oise-Aisne, Service de Prévision des Crues) ont également eu lieu.

L'outil SIOUH

Systeme d'Information des Ouvrages Hydrauliques (SIOUH)

Pour accompagner la réforme depuis fin 2007 de la réglementation concernant les ouvrages hydrauliques et la réorganisation des services de l'État, le ministère a décidé la création d'un système d'information rénové et unifié concernant ces ouvrages, barrages et digues, autorisés / déclarés au titre de la loi sur l'eau ou concédés pour la production hydroélectrique.

L'application SIOUH a pour but d'aider au recensement et à la description des ouvrages existants, mais également de proposer aux services chargés du contrôle de la sécurité des ouvrages une aide au suivi de l'application de la réglementation sur la sécurité des ouvrages hydrauliques, ainsi que des fonctionnalités de système d'information géographique (SIG) et d'exploitation des données.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

L'outil SIG dans SIOUH



Rattachement

Code du système d'endiguement: A004920
 Nom système d'endiguement: DIGUES ZAC PARIS-OISE
 Département(s) du système d'endiguement: Oise (60)
 Code de la zone protégée potentielle: Z003693
 Nom de la zone protégée potentielle: ZAC PARIS-OISE
 Département(s) de la zone protégée potentielle: Oise (60)

Modifier rattachement

Caractéristiques administratives

Nom ouvrage: DIGUES ZAC PARIS-OISE
 Alias1: {picardie C}
 Alias2:
 Code ouvrage: FRD0600008
 Type ouvrage: Digue
 Circonscription administrative bassin: Seine-Normandie

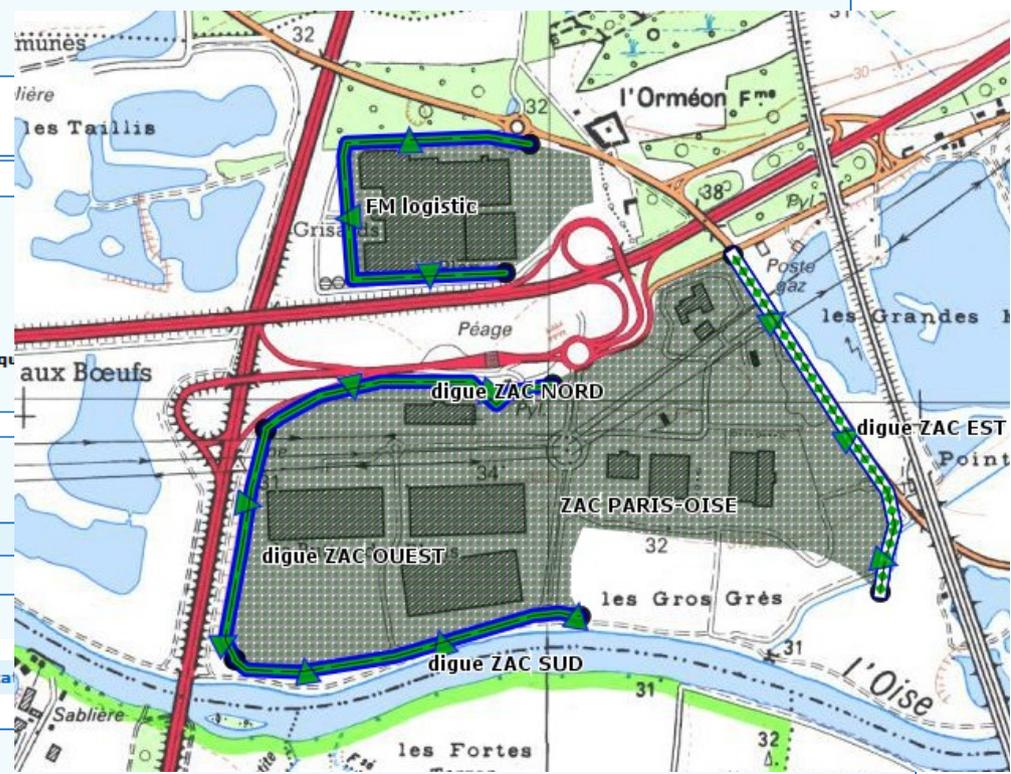
Code ROE:
 Statut ouvrage: Existant
 Statut juridique:

Actes administratifs

Notification de classe

Classe	Intitulé	Code cascade
C	arrêté de classement selon le décret 2007-1735	

Rappel de la classe géométrique: B



Géométrie

Morphologie de l'ouvrage: Digue de protection contre les inondations
 Hauteur maximale par rapport au terrain naturel (calculée en m): 4.0
 Repère des cotes: NGF IGN 1969 (Métropole)

Longueur cumulée des tronçons (calculée en m): 3740.0

Liste des tronçons

Code Tronçon	Nom	Architecture	Hauteur maximale	Population de la zone protégée potentielle	Longueur en crête	Classe	Propriétaire(s)	Propriétaire(s) d'emprise	Détails
FRD0600008-1	digue ZAC EST	Remblais	3.0	1900	700.0	B	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	
FRD0600008-2	FM logistic	Remblais	1.5	1900	1060.0	B	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	
FRD0600008-3	digue ZAC NORD	Remblais	1.5	1900	620.0	B	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	
FRD0600008-4	digue ZAC OUEST	Remblais	4.0	1900	860.0	B	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	
FRD0600008-5	digue ZAC SUD	Remblais	3.0	1900	500.0	B	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	(I) indivision des propriétaires de la ZAC Paris oise	

Les visites terrain

Les visites sur les départements Aisne, Oise et Somme se sont déroulées du 6 août 2015 au 02 mars 2017.

Le Cerema a effectué ces visites sur 69 communes :

- 18 communes de l'Aisne,
- 31 communes de l'Oise,
- 20 communes de la Somme.

Parmi ces communes, 26 ne présentent pas d'ouvrages pouvant composer un système d'endiguement.



Digue Mercier au Crotoy (80)



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Résultats

Systemes d'endiguement classables :

- Lors des visites, le Cerema a recensé 24 systemes d'endiguement potentiels classables selon le decret de 2015, si la collectivité compétente en GEMAPI en fait la demande.
- A ce jour, aucun de ces systemes n'est classé au titre du decret de 2015, mais certains comprennent des digues classées au titre du decret de 2007.
- Parmi ces systemes, 13 avaient déjà des ouvrages répertoriés dans SIOUH mais des modifications ont été faites et 11 nouveaux systemes potentiels ont été créés.

Systemes d'endiguement non classables (h<1,5m et/ou P<30 pers.) :

- 15 "systemes d'endiguement" existaient dans SIOUH mais ne font pas l'objet d'une obligation de classement :
 - 5 ont été supprimés car ils ne présentaient pas de systeme de protection (absence de digue),
 - 10 ont été conservés dans SIOUH et pourraient faire l'objet d'une éventuelle demande de classement par la collectivité.

Les fiches

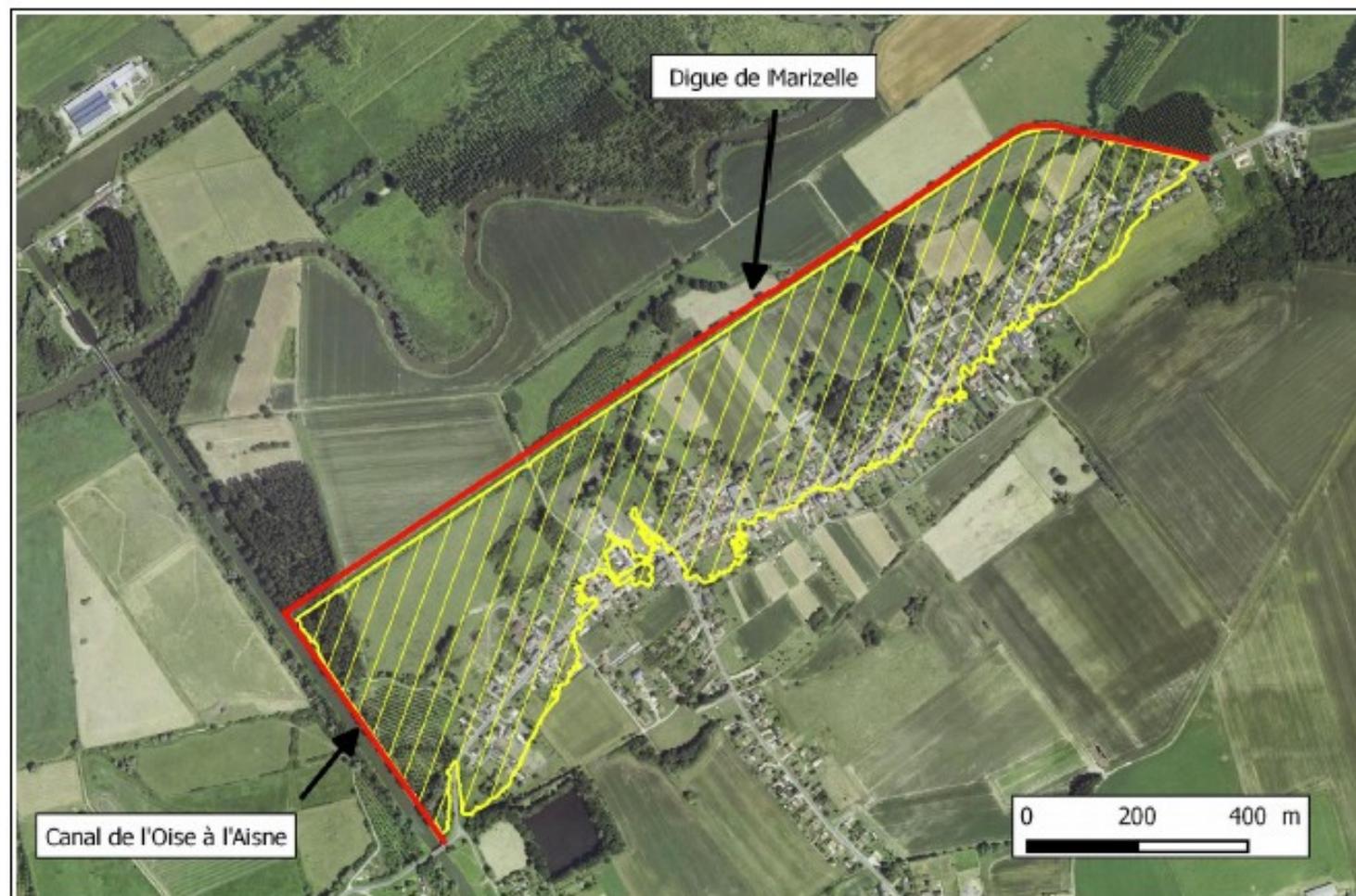
Chaque système d'endiguement potentiel a fait l'objet d'une fiche. Les fiches sont regroupées en 4 annexes :

		Ouvrages déjà dans SIOUH	
		Oui	Non
SE Classable	Oui	Annexe 3	Annexe 4
	Non	Annexe 5	Annexe 6

- Annexe 3 : fiches détaillées des systèmes d'endiguement potentiels existants dans la base SIOUH et classables au sens du décret de mai 2015.
- Annexe 4 : fiches détaillées des systèmes d'endiguement potentiels à créer dans la base SIOUH et classables au sens du décret de mai 2015.
- Annexe 5 : fiches de visite des systèmes d'endiguement potentiels existants dans la base SIOUH sans obligation de classement au sens du décret de mai 2015.
- Annexe 6 : fiches de visite de systèmes de protection ne figurant pas dans SIOUH et sans obligation de classement au sens du décret de mai 2015.

(L'annexe 1 étant le compte-rendu de la rencontre avec l'Entente Oise-Aisne et le Service de Prévention des Crues. L'annexe 2 est le planning des visites et intervenants.)

Vue générale du système d'endiguement et de la zone protégée :



- Bibliographie et SIG utilisés : IGN, Lidar et étude de danger (février 2014)
- Délimitation de la zone protégée : précise issue de l'E.D.
- Accessibilité de la totalité des ouvrages du SE : oui

Données sur le système d'endiguement :

- Département : Aisne
- Commune(s) : Bichancourt
- Classe « géométrique » : C
- Origine de l'inondation : fluviale par débordement de l'Oise

Ouvrages composant le système d'endiguement :

N°	Code SIOUH	Nom	Type	Longueur (m)	Hauteur (m)	Classe (décret 2007)	Matériaux observables
O1	FRD0020001	Marizelle	digue	1990	4	C (24/12/2008)	Remblai terre Palplanches Enrochements
O2	FRA0020036	Canal de l'Oise à l'Aisne	canal	2660	5,5	D (classe géométrique)	remblai

N°	Nom	Type	Matériaux observables	Observations
O3	Vanne amont	vanne	briques maçonnes	Manœuvre manuelle avec actionneur condamné. Ruisseau canalisé dans contre fossé de la digue
O4	Siphon	Siphon/clapet anti-retour	béton clapet anti-retour	Situé sous le canal il permet l'évacuation des eaux du val vers l'aval.

Description de la zone protégée par le système d'endiguement :

- code : Z000412
- superficie : $50 < S \text{ (ha)} < 60$ (issue de la surface de la ZP de l'E.D.)
- population protégée : $30 < P < 3000$ (moins de 500 habitants et 268 bâtiments d'après l'E.D.)
- type d'activités : habitations du hameau de Marizelle sur la commune de Bichancourt.

Données administratives :

- Gestionnaire actuel des ouvrages : VNF – Direction Territoriale du Bassin de la Seine
- Propriétaire actuel des ouvrages : ETAT
- Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent(s) sur le secteur : Communauté de Communes du Val de l'Ailette
- Syndicat mixte compétent sur le secteur : Syndicat Mixte du Pays Chaunois
- Établissement Public Territorial de Bassin compétent sur le secteur : Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents
- Collectivité ayant pris la compétence GEMAPI : non

Visite terrain :

- Date de la visite du système d'endiguement : 06/08/2015
- Personnes ayant effectuées la visite : A. Daburon et M. Minguet
- Accès aux ouvrages : digue facilement accessible sur l'ensemble de son linéaire.



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Photographies :



Vue générale de la digue de Marizelle

Bilan

Cette étude a donc permis d'identifier 24 systèmes d'endiguement potentiels classables :

- 6 pour le département de l'Aisne,
- 14 pour le département de l'Oise,
- 4 pour le département de la Somme.

La base de données SIOUH a été mise à jour en 2017 à partir de ces éléments.

A noter également que 10 SE (4 dans la Somme et 6 dans l'Oise) ont été gardés dans SIOUH, mais ils ne seraient pas classables.



Digue du Buissonnet à Choisy au Bac (60)



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Les limites de cet inventaire

Certaines digues n'ont pas été visitées généralement parce qu'elles sont de taille très réduite et avec peu ou pas d'enjeux.

Il est possible que certains systèmes d'endiguement n'aient pas été recensés car inconnus par les services de l'État ou les organismes consultés.

Concernant les données propres à chaque fiche :

- la délimitation de la zone protégée doit être affinée,
- la détermination de la population protégée reste à préciser,
- c'est la collectivité compétente en GEMAPI qui décide de la zone qu'elle souhaite protéger et du niveau de protection, elle définira donc un système d'endiguement qui pourra être différent.

